

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 24 juin 2014 de M^{me} et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Tobias Schnebli et Marie-Pierre Theubet: «Nouvelle Comédie: quels enjeux et quel programme culturels».

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 octobre 2014. L'objet a été traité lors des séances des 10 novembre 2014, 16 février, 11 mars et 23 mars 2015. La commission a travaillé sous la présidence de M. Sylvain Thévoz. Les notes de séance ont été recueillies par MM. Daniel Zaugg et Jorge Gajardo Muñoz que nous remercions pour la qualité de leur travail.

Rappel de la motion

Exposé des motifs

Le lundi 23 juin, le Conseil municipal a renvoyé à la commission des travaux et des constructions l'étude du projet de Nouvelle Comédie. Ce renvoi ouvre la dernière étape d'un long processus entamé depuis dix ans: l'étape finale, de l'adoption, de l'amendement ou du refus du projet présenté par le Conseil administratif.

Lors du débat d'entrée en matière sur ce projet, tous les groupes en ont relevé l'importance, du triple point de vue financier, urbanistique et culturel. Chacun de ces points de vue mérite un examen spécifique, et attentif. Il en va donc ainsi de ses enjeux culturels.

Le projet de la Nouvelle Comédie n'est pas un projet de rénovation ou d'extension d'une institution existante: il est le projet d'une nouvelle institution culturelle. Dès lors, il est indispensable d'en préciser les enjeux, les contenus et les programmes culturels, ainsi que la place qu'il prendra dans le dispositif des institutions culturelles genevoises, et les relations qu'entretiendra la Nouvelle Comédie avec les autres institutions culturelles publiques – et pas seulement les théâtres.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, avant que lui soit soumis pour vote final le crédit de réalisation de la Nouvelle Comédie, un rapport spécifique sur les implications culturelles de ce projet, s'agissant notamment:

- de sa programmation et de sa politique de création;
- de ses liens et collaborations avec les autres institutions culturelles de la région, Vaud et France compris;

- de ses collaborations avec les acteurs des arts et de la scène (danse notamment), les compagnies théâtrales privées et les acteurs et metteurs en scène indépendants genevois, et de sa politique d'accueil de leurs productions;
- de ses conséquences statutaires pour la Fondation d'art dramatique.

Séance du 10 novembre 2014

Audition des motionnaires

M. Holenweg indique que la motion demande au Conseil administratif de présenter en collaboration avec les promoteurs un rapport explicitant le projet culturel de la Nouvelle Comédie. Ces informations sont essentielles sachant que les raisons qui ont amené la Ville à proposer un projet de rénovation ou d'extension d'une institution existante sont d'abord culturelles. La proposition doit permettre aux élus de comprendre la place qu'occupera la Nouvelle Comédie dans le dispositif des institutions culturelles genevoises, et les relations qu'elle entretiendra avec les autres institutions culturelles. Enfin, il apparaît important d'éclaircir les conséquences qu'aura la Nouvelle Comédie sur les statuts de la Fondation d'art dramatique (FAD).

M^{me} Theubet explique que le Groupe d'accompagnement de la Nouvelle Comédie (GANC) constitué de représentants de l'Etat, de la Ville, des directions de théâtre genevois et de l'Association de la Nouvelle Comédie a élaboré le projet culturel de la Nouvelle Comédie. Le GANC a rendu au mois de juin 2013 un rapport contenant, entre autres, des informations sur la politique des créations, la politique des accueils, la valorisation des métiers de la scène, l'ouverture aux autres arts de la scène et la médiation culturelle et artistique. La commission pourrait auditionner le magistrat pour connaître plus précisément le contenu de ce rapport.

Questions des commissaires

Un commissaire remarque que la participation financière du Canton n'est pas encore mise à l'ordre du jour du Grand Conseil et suggère d'attendre de savoir qui le financera.

M^{me} Theubet note que le crédit de construction se trouve à l'étude de la Commission cantonale des travaux. M^{me} Torracinta a annoncé qu'elle déposerait le projet de loi cet automne. La connaissance de la politique choisie permettra aux groupes politiques de prendre position.

M. Holenweg considère que la logique consiste pour une institution culturelle à en connaître d'abord le contenu avant de passer aux chiffres.

Une commissaire salue le dépôt de cette motion qui est le corollaire d'une motion sur le contenu du MAH et qu'il lui semble en savoir moins de la Nouvelle Comédie que du MAH. Elle aimerait avoir un état des lieux de l'action menée par le GANC.

Un commissaire considère que la commission des arts et de la culture pourrait procéder à l'audition du magistrat en même temps que la commission des travaux.

Le président met au vote le principe d'une réunion commune de la commission des arts et de la culture et de la commission des travaux.

L'unanimité de la commission accepte cette proposition.

Séance du 16 février 2015

Un commissaire propose à la commission d'inscrire le débat sur la motion M-1141 le 11 mars 2015. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 11 mars 2015

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe, M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel de la Ville de Genève, ainsi que de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement (DCA), M. Thomas Boyer, président de la Fondation d'art dramatique (FAD), M. Gérard Deshusses, vice-président de la FAD, M. Michel Kullmann, président de l'Association pour la Nouvelle Comédie (ANC), M^{me} Corinne Muller, M. Dominique Cattion, et M. Mathieu Menghini, membres de l'ANC

Note de la rapporteuse: M. Pastore, commissaire de la commission des travaux et des constructions, est aussi membre de la FAD.

En préambule, M. Kanaan remercie la commission des travaux et des constructions de son accueil et les membres de la commission des arts et de la culture pour leur séance commune, ainsi que les autres membres présents.

M. Boyer explique que la FAD a soutenu les réflexions menées jusqu'à présent, y compris avec des expertises techniques, et s'impliquera à l'avenir dans la réflexion sur la gouvernance future de l'institution. La Comédie du boulevard des Philosophes est une vieille dame de plus de 100 ans qui n'a jamais bénéficié

de travaux de rénovation. Sa conception, la forme et les dimensions de sa scène, ainsi que sa machinerie ne sont plus adaptées à la manière de faire du théâtre aujourd’hui. Si le projet d’une Nouvelle Comédie devait échouer, le bâtiment des Philosophes appellera de toutes manières des travaux importants. Du point de vue artistique, le projet est l’occasion de positionner à nouveau Genève sur les scènes internationales, en produisant et en accueillant les spectacles d’envergure qu’elle ne peut pas assurer pour l’instant.

M. Kanaan présente ensuite un exposé en diaporama, consacré notamment au projet culturel de la Nouvelle Comédie et à sa gouvernance future. En complément au diaporama, il rappelle que la Fondation d’art dramatique a été fondée en 1979 à l’initiative de la magistrate municipale radicale, Lise Girardin. Présidant aux destinées du Poche et de la Comédie, la FAD aurait pu avoir pour vocation d’exploiter plus largement d’autres théâtres genevois, ce qui n’est pas le cas actuellement. La Ville et le Canton sont partenaires dès l’origine de la FAD, la Ville assurant deux tiers du financement et le Canton un tiers restant sur un montant global de 5,7 millions de francs par an.

M. Kanaan expose ensuite les importants problèmes structurels du bâtiment de la Comédie du boulevard des Philosophes, qui limitent son ambition artistique, en mentionnant également la dissémination de ses ateliers et salles de répétition. Il signale aussi l’exiguïté du foyer et l’absence de locaux d’animation, dont l’importance est reconnue pour bien accueillir le public et organiser des activités de médiation culturelle. Résumant les étapes du projet, M. Kanaan rappelle le rôle des professionnels réunis dans l’ANC, qui ont pris en main la rédaction d’un cahier des charges architectural.

Bref historique

En 2005, la Ville et l’ANC retiennent comme emplacement de la Nouvelle Comédie la future gare des Eaux-Vives (chemin de fer Cornavin Eaux-Vives Annemasse CEVA).

En 2008, le Conseil municipal vote un crédit d’étude pour organiser un concours et mener les études de réalisation du futur bâtiment.

En 2009, le Concours d’architecture est lancé; il est remporté par l’atelier FRES des architectes Laurent Gravier et Sara Martin Camara et le bureau de scénographie Changement à vue.

En 2011, la Ville constitue un comité de pilotage du projet en partenariat avec le Canton, dont font partie l’ANC et la FAD.

En 2012, la Ville et le Canton désignent le Groupe d’accompagnement du projet de Nouvelle Comédie (GANC) et désignent comme président M. Mathieu

Menghini. Le GANC est chargé de rédiger un rapport technique sur les missions, le budget et la gouvernance de la future institution, et de mener un large consultation des milieux professionnels.

En juin 2014, le Conseil administratif dépose la demande de crédit (PR-1085).

En janvier 2015, le Conseil d'Etat dépose, devant le Grand Conseil, le projet de loi PL 11584, portant sur une subvention d'investissement du Canton pour un montant de 45 millions de francs.

Le projet de la Nouvelle Comédie est maintenant dans les mains du Conseil municipal et du parlement cantonal. M. Kanaan souligne que le but des autorités est de démarrer la construction à la fin de l'année 2015 ou au début de l'année 2016, afin de profiter de l'opportunité d'une fenêtre technique ouverte par le dégageement du périmètre de l'emprise de chantier du CEVA.

Le magistrat présente ensuite notamment les missions constitutives du projet culturel de la Nouvelle Comédie:

- accueil et production de spectacles;
- soutien à la création contemporaine régionale et locale, notamment par des résidences d'artistes et de compagnies;
- valorisation des métiers liés aux arts de la scène, médiation culturelle et éducation artistique;
- animation du quartier et de la ville;
- collaborations avec d'autres institutions municipales, cantonales, régionales.

M. Kanaan expose les axes du financement et de la gouvernance de la Nouvelle Comédie.

Outre la somme de 45 millions d'investissement pour la construction du bâtiment, la Déclaration conjointe de 2013 prévoit que le budget de fonctionnement de la NCG soit financé à parts égales par la Ville et le Canton. Dans l'actuelle consultation sur le désenchevêtrement des tâches publiques entre les communes et le Canton, le Conseil administratif a récemment réaffirmé sa position en faveur d'un partenariat public entre la Ville et le Canton pour soutenir les institutions culturelles.

M. Kanaan présente ensuite le projet de budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie.

Le montant retenu est de 15,7 millions de francs par an. Les recettes propres sont estimées à 3,12 millions de francs, le Canton et la Ville s'engageant à hauteur de 12,58 millions de francs. M. Kanaan tient à préciser que le budget total que la Ville consacre au théâtre reste inférieur à celui que d'autres villes consacrent aux arts de la scène.

S'agissant de la gouvernance future, M. Kanaan rappelle que la FAD est actuellement une fondation d'intérêt communal; à l'issue des travaux du groupe de travail FAD-DCS-DIP, cette année, la FAD pourrait muer en fondation à caractère cantonal.

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait savoir qui va payer la part du Canton si le Grand Conseil refuse de voter le PL 11584 du Conseil d'Etat.

M. Kanaan répond qu'il est optimiste par nature. Toutefois il ajoute que si le Grand Conseil n'approuve par le projet de loi, le Conseil administratif étudiera avec le Conseil municipal les options alternatives.

Un commissaire se demande pourquoi le Conseil municipal n'a jamais eu l'opportunité de mener un débat de fond sur l'opportunité de construire la Nouvelle Comédie.

M. Kanaan observe que les commissaires de certains partis veulent insinuer de manière réitérée que le Conseil municipal serait court-circuité sur ce dossier. Il n'en est rien. Le crédit d'étude de 2008 avait été précédé par un débat important sur les options de modifier le bâtiment des Philosophes ou de construire un nouveau théâtre. Les débats avaient mis en évidence que l'option des Philosophes ne permettait pas de résoudre les problèmes de fond. M^{me} Charollais rappelle, en outre, que le Conseil municipal a pu en outre débattre de l'emplacement de la Nouvelle Comédie dans le cadre des examens du plan directeur de quartier (PDQ) et du plan localisé de quartier (PLQ).

Concernant le budget de fonctionnement, ce même commissaire aimerait avoir des précisions quant aux références évoquées pour avancer que le budget annuel projeté pour la Nouvelle Comédie sera «tellement inférieur» à celui d'autres institutions semblables.

M^{me} Keller explique que Le Théâtre de la Colline, par exemple, dispose de deux scènes et organise 250 représentations par année, Vidy a un budget plus important que celui prévu pour la NCG, mais Genève soutient davantage de petites scènes que Lausanne et ne s'est jamais encore donné les moyens d'une institution capable de produire et d'accueillir des spectacles d'envergure. Les comparaisons avec la Colline et Vidy sont pertinentes notamment parce que la NCG pourrait accueillir des productions de ces institutions, qui font partie du réseau du Festival d'Avignon, avec possibilités d'échanges de haut niveau. M^{me} Keller précise que les acteurs culturels qui travaillent sur le projet de la NCG ont eu à cœur de faire un budget raisonnable pour permettre à l'institution de démarrer. Les prévisions de recettes, elles aussi, ont été évaluées de manière rai-

sonnable. Elle n'exclut pas que la Comédie conclue d'autres partenariats, en plus de ceux de la Ville avec l'Etat.

Une commissaire demande à M. Menghini, rédacteur du rapport de la GANC, d'explicitier la raison d'être du GANC.

M. Kanaan précise que GANC ne doit pas être confondu avec l'Association pour la Nouvelle Comédie; il s'agit d'un Groupe d'accompagnement du projet réunissant le DCS, le DCA, le Canton de Genève, la FAD, la Comédie et l'ANC et que tous les éléments mentionnés dans leur rapport ont pour objectif d'établir la demande de crédit. Il ajoute que, le souhait de la commissaire de disposer d'un cahier des charges de la Comédie fait écho à son propre souhait, qu'il avait exprimé aux Rencontres théâtrales, de définir des missions intrinsèques aux institutions genevoises. Cette idée n'avait pas été bien reçue par tout le monde, certains craignant que les théâtres perdent leur marge de manœuvre. Le but de ce document est bien cependant de poser le cadre du cahier des charges spécifique du premier directeur de la Nouvelle Comédie.

M. Menghini confirme qu'il conviendrait de distinguer les missions de la NC du cahier des charges directorial. Il résume les missions comme suit:

- les créations propres;
- les productions en accueil;
- la valorisation des métiers de la scène;
- la transmission (il mentionne le rôle de la Haute école de travail social – HETS);
- l'ouverture à tous les arts de la scène;
- le développement de la médiation culturelle et de l'éducation artistique;
- l'inscription du bâtiment dans le quartier, le Grand Genève et la Suisse romande.

Sur les questions de budget, M. Menghini explique que le budget projeté pour la Nouvelle Comédie doit répondre aux attentes nouvelles sur les rapports entre la scène et la salle et souligne que le budget de l'année zéro est un bon budget. En effet, il propose un bon ratio entre les coûts de production et les coûts de fonctionnement (48% et 52% respectivement). En revanche, l'Association pour la Nouvelle Comédie est toujours en réflexion au sujet du profil de la direction et de l'équipe. Il précise que lorsque le crédit de construction sera voté, il sera temps d'ouvrir cette réflexion à la base théâtrale, au-delà des membres de l'ANC.

Une commissaire aimerait savoir quels pourraient être les contours culturels forts de la Nouvelle institution souhaités par le magistrat ou par l'ANC. Comment se situera la Nouvelle Comédie par rapport à la situation internationale de

Genève? Y donnera-t-on des productions étrangères en langue originale? Aura-t-elle un statut de scène francophone, ou un label national?

M. Kanaan répond que les arts de la scène sont un domaine en constante évolution, où les frontières disciplinaires et linguistiques se bousculent, mais il souhaite que la NCG soit une scène de référence, en réseau avec les grandes scènes européennes. Il espère pour, l'art dramatique, que la Nouvelle Comédie jouera le rôle que tiennent, pour la musique et l'art lyrique, l'OSR et le Grand Théâtre. M^{me} Keller souligne que la Nouvelle Comédie a été conçue pour accueillir toutes sortes d'activités et que le bâtiment est aussi conçu pour s'adapter aux évolutions technologiques; par exemple, les procédés de traduction instantanée permettront de présenter des spectacles en langues étrangères.

M. Kanaan ajoute que le même processus de définition d'un cahier des charges sera fait pour la succession au Théâtre Saint-Gervais, en 2018. Il explique que le cahier des charges de la direction de la NCG sera fait par la Fondation d'art dramatique.

M. Catton signale que les directions des théâtres sont, depuis peu, régies par des plans quadriennaux très précis qui mentionnent le nombre de productions propres et les accueils, et permettent de combiner des saisons avec des auteurs et metteurs en scène connus ou moins connus. Les plans quadriennaux sont discutés puis signés en présence des autorités, des directions artistique et administrative désignées et des représentants de la fondation ou l'association exploitant la maison. S'agissant du cahier des charges de la Nouvelle Comédie, et pour autant que les membres de l'ANC participent à son établissement, M. Catton suggère qu'il tienne compte des possibilités qu'offre l'équipement et son implantation. A son avis, ses contours vont se préciser dans le sens d'un théâtre d'art ouvert sur le répertoire autant que sur la création contemporaine.

M. Menghini souligne que les missions de la Nouvelle Comédie sont le fruit d'un travail de plusieurs années: il s'agit de lignes très cohérentes et articulées les unes avec les autres. La médiation culturelle, par exemple, est en lien avec la création, que ce soit par une équipe en résidence ou un collectif ou même dans le cadre d'une coproduction; la médiation est aussi en lien avec l'inscription de l'institution dans son quartier. S'agissant de l'identité de la Nouvelle Comédie, il est d'avis qu'elle est définie d'une part par ses tutelles, qui en fixent les missions durables, d'autre part par les projets artistiques des directions.

Un commissaire relève que la motion M-1141 a le même but que la motion présentée récemment, faisant le lien avec la proposition PR-1073, autour de la restauration/agrandissement du Musée d'art et d'histoire. Les enjeux de ce dernier, comme de la Nouvelle Comédie, vont bien au-delà des crédits d'investissement. Il importe que les partisans de projets d'une telle ampleur tiennent un discours culturel cohérent et convaincant. Parmi les questions qui se posent, il y

a celle de la différence entre la Comédie actuelle et la Nouvelle Comédie, car il n'est pas seulement question de changer d'emplacement et de dimensions, mais aussi de fonction. L'argument des spectacles internationaux n'est pas suffisant. Il attend un discours sur la place du théâtre dans la cité. S'agissant de la FAD, ce même commissaire s'interroge sur sa mutation; sa fonction actuelle de tutelle de la Comédie et du Poche suffira-t-elle à l'avenir pour supporter la Nouvelle Comédie? Est-ce que les changements dans la gouvernance impliquent également que l'on change la politique du théâtre à Genève? Enfin, il souhaiterait savoir ce que devient, dans ce processus, la concurrence entre la Comédie et le Théâtre de Carouge. Devra-t-on choisir entre l'un et l'autre?

M. Kanaan répond que le projet consiste, in fine, à remplacer une Comédie par une autre, car l'actuel bâtiment empêche la Comédie de remplir les missions qui sont les siennes, et ceci bien que M. Hervé Loichemol, l'actuel directeur, fasse des miracles. S'agissant de la rivalité supposée avec Carouge, M. Kanaan assure que les deux Villes entretiennent des liens cordiaux. Il est vrai cependant que les projets en sont à des moments différents: le projet de la Nouvelle Comédie est arrivé à maturation et le Canton promet de s'y engager à hauteur de 45 millions, alors que le projet de démolition/reconstruction du Carouge en est au stade du crédit d'étude.

M. Boyer est d'avis, vu la taille et la participation du Canton, que la Nouvelle Comédie doit être gérée par une fondation propre, à laquelle devrait participer une représentation du Grand Conseil.

Un commissaire souhaiterait savoir si, dans ce scénario, la FAD ne s'occuperait finalement plus que du Poche.

MM. Kanaan et Boyer répondent que ses statuts pourraient évoluer dans ce sens, mais que cette question est encore prématurée.

M. Kullmann quant à lui ne partage pas l'avis que la Nouvelle Comédie est autre chose que le théâtre des Philosophes. Il fait observer que les missions de l'institution existent déjà, mais l'actuelle Comédie ne peut pas les remplir. Pour lui, donc, la Comédie de Genève déménage aux Eaux-Vives et se donne les moyens de remplir ses missions à un seul endroit, alors qu'actuellement tout, entre le théâtre, les ateliers et les locaux de répétition, est dispersé. S'agissant du Carouge, du point de vue de l'ANC, il n'y a pas de rivalité. Les deux théâtres existent et plusieurs des membres de l'association sont aussi partie prenante du projet de reconstruction du Carouge. D'accord avec M^{me} Keller, M^{me} Muller explique que le fait que les principales fonctions liées à la production et à l'animation théâtrale soient réunies en un seul lieu détermine une nouvelle manière de faire du théâtre et la capacité du théâtre à s'ouvrir sur la cité. Elle rappelle que les professionnels réunis dans l'ANC ont été associés à la conception du programme architectural du projet. Avec ses locaux et ses dimensions, elle sera un

outil approprié pour permettre à la Comédie de produire et coproduire; pour les artistes en résidence et les compagnies indépendantes programmées, la NCG sera un moyen approprié de se propulser hors des frontières.

M. Menghini compare la NCG au Musée d'ethnographie (MEG). Si le MEG n'était qu'un cabinet de curiosités, les dizaines de millions qui ont été investis pour son agrandissement auraient été volés aux citoyens. Il en va de même pour la Nouvelle Comédie: s'il s'agissait de reproduire la culture du marché ou de faire de l'ornementation, les 90 millions de sa construction seraient volés aux citoyens, alors qu'ici le projet est de permettre aux professionnels du théâtre d'ici et d'Europe d'interroger le patrimoine et de le régénérer, de leur permettre d'ouvrir le théâtre aux écoles, aux adolescents, aux migrants, à tous ces publics qui ne se déplacent pas volontiers au théâtre jusqu'à présent. Rappelant la Lettre à d'Alembert de Rousseau, M. Menghini tient à signaler que le philosophe dénonçait précisément non pas tant le théâtre qu'un «théâtre exclusif». Or c'est l'inverse qu'il s'agit de faire ici.

Un commissaire souhaiterait savoir, puisque le Canton est en train de s'engager dans le projet, pourquoi d'autres communes que Genève ne s'engagent pas dans la Nouvelle Comédie. Ce projet, ne pourrait-il pas avoir une envergure intercommunale?

M. Kanaan confirme que la motivation du Canton est réelle. En effet, la Nouvelle Comédie fait partie des équipements que le Canton, dans le cadre du désenchevêtrement, aimerait reprendre avec le Grand Théâtre, l'OSR, la Bibliothèque de Genève ainsi que la Fondation romande pour le cinéma. S'agissant des autres communes, M. Kanaan fait observer que les communes urbaines entretiennent déjà des infrastructures culturelles comme à Meyrin, le Forum, alors que d'autres, comme Vernier, souhaitent en édifier. Il y a aussi le Théâtre de Carouge qui doit subir d'importants travaux. Or, Genève et Carouge ont passé un accord, consistant à solliciter le Canton pour la NCG, et le Fonds intercommunal de l'Association des communes genevoises (ACG) pour le théâtre de la rue Ancienne.

Une commissaire demande s'il y a un risque de concurrence entre la NCG et Vidy.

Pour M^{me} Keller, il s'agit plutôt de complémentarité; pour les créations d'envergure, la plupart des théâtres ont besoin de monter des coproductions. Actuellement, Vidy n'a pas de partenaire fort à Genève.

Elle demande si des études ont été menées pour connaître les besoins du public genevois vis-à-vis d'une Nouvelle Comédie.

M. Kanaan confirme que les scènes de théâtre et de danse, ainsi que les festivals consacrés aux arts de la scène, attirent un public fidèle et qui se renouvelle. Le lancement récent de la Fête du théâtre a montré l'intérêt des Genevois pour

le théâtre, ce que confirment d'ailleurs les statistiques fédérales, où l'on voit que les Genevois sont des grands consommateurs de culture. Les théâtres genevois affichent un taux de fréquentation de 80%.

Un commissaire relève que la Ville tient la maîtrise d'ouvrage dans le projet Nouvelle Comédie, cependant la perspective a été évoquée, notamment à la dernière séance de la commission, que le projet puisse prendre du temps au stade de son étude en commission, aussi bien au Conseil municipal qu'au Grand Conseil, voire s'enliser dans l'une des chambres. Il souhaiterait savoir ce qui se passerait si un tel scénario se réalisait.

En réponse, M. Kanaan évoque la fenêtre technique de fin 2015, début 2016, ouverte par le dégagement du périmètre du projet par l'emprise du chantier du CEVA. Si cette opportunité est saisie, la Nouvelle Comédie sera terminée à peu près en même temps que la gare, sinon il y aura un immense trou à la place; il faudra attendre deux ou trois ans avant la prochaine opportunité, ce qui engendrera notamment des coûts supplémentaires. Il fait aussi observer que les problèmes techniques de l'actuelle Comédie risquent de s'approfondir. Récemment, le bâtiment a bénéficié de travaux de sécurité dans le foyer d'accueil, mais dans la perspective de la construction d'un nouveau bâtiment, le Conseil administratif a renoncé à présenter des crédits pour la remise à niveau de la machinerie de scène. Sollicité pour une co-maîtrise, le Conseil d'Etat a jugé que la Ville était capable d'assurer seule cette tâche, mais cela rend particulièrement important le vote du Conseil municipal qui, en approuvant le crédit, enverrait un message très clair au Grand Conseil pour l'inciter à faire de même.

Une commissaire lit, dans le rapport du GANC, qu'il n'y aura pas de représentation du personnel dans le conseil de fondation de la future institution. Elle évoque aussi, comme un signe inquiétant, la programmation, cette saison, de trois monologues sur la scène de l'actuelle comédie.

M^{me} Muller juge cette question importante, mais les réponses ne dépendent pas seulement de l'ANC, pour qui il importe d'abord de saisir l'opportunité de la fenêtre technique, il sera temps ensuite de discuter des incidences sur l'emploi des conditions de production que l'actuelle Comédie n'est pas en mesure de faire. Quoi qu'il en soit le Conseil municipal devra voter les statuts de la Fondation qui chapeautera l'institution. S'agissant de la représentation du personnel dans la future gouvernance, M. Boyer souligne que le rapport du GANC réunit des recommandations. Rien n'est encore fixé, mais le rapport fait état de la position du Syndicat suisse romand des spectacles (SSRS), qui préfère agir en dehors de la Fondation.

Un commissaire déplore que la proposition PR-1085 ne mentionne à aucun moment le destin futur de l'actuelle Comédie. Il souhaiterait que l'ANC s'engage à ne pas revendiquer un avenir théâtral pour le bâtiment des Philosophes.

M. Kullmann répond que l'ANC a dit, dès le début des années 2000, que si la Nouvelle Comédie se réalise, l'actuelle Comédie cessera d'être un théâtre. M. Kanaan aimerait toutefois éviter que le bâtiment des Philosophes ne devienne une succursale d'une marque de prêt-à-porter, comme cela est arrivé récemment à Madrid. Après avoir pris des contacts avec les Hautes écoles et l'Université, la Haute école de musique (HEM) et la Haute école d'art et de design (HEAD) ont exprimé de l'intérêt pour le bâtiment, afin d'y organiser des activités ouvertes au public.

Un commissaire suppose qu'aux charges d'entretien pour la NCG il faudra ajouter des charges pour l'ancien bâtiment.

M. Kanaan répond que la base de travail avec les Hautes écoles qui pourraient l'exploiter est qu'ils reprennent le bâtiment sans que la Ville ait à se charger de l'entretien. A ce propos, il fait observer que la Nouvelle Comédie devrait coûter moins cher à l'entretien qu'un bâtiment ancien.

Un commissaire pose la question de la garantie de l'ouverture sur les publics.

M^{me} Keller insiste sur le rôle de la médiation culturelle et souligne que tous les locaux seront ouverts au public, le soir et la journée. M. Menghini insiste sur la présence permanente des équipes artistiques et techniques, qui vont participer d'un bourdonnement continu de la création. Au passage, il signale que le GANC propose de changer l'équipe en résidence tous les trois ans ou d'en renouveler la composition d'un tiers chaque année.

Au sujet des projets pour la reconversion du bâtiment du boulevard des Philosophes, un commissaire souhaiterait savoir comment le magistrat va faire pour contourner le Règlement relatif aux plans d'utilisation du sol (RPUS), qui prévoit de respecter les anciennes affectations des bâtiments de la Ville.

M. Kanaan tient à préciser que le PUS ne s'applique pas aux bâtiments publics.

Ce même commissaire suggère de vendre le bâtiment de la Petite Comédie.

M. Kanaan répond que le Conseil administratif n'est pas favorable à se séparer des actifs de la Ville. Quoi qu'il en soit, il ne voit pas bien quel privé pourrait bien être intéressé par ce bâtiment; quant au Canton, il ne dispose pas de moyens pour se l'offrir, mais un échange de bâtiments dans le cadre de son affectation aux Hautes écoles, est une piste à l'ordre du jour.

Ce commissaire croit comprendre que le bâtiment de la NCG a déjà son locataire. Il demande quels coûts seront à sa charge, et s'il serait envisageable d'attribuer des locaux à un troisième locataire.

M. Kanaan répond que le bâtiment est construit pour y réaliser un programme culturel et que le projet de la NCG le remplit entièrement. Il y aura bien deux

salles, mais il n'est pas envisagé de nommer deux directions. M^{me} Keller pense toutefois que, parmi les modèles possibles, un collectif de direction pourrait être envisagé, de même qu'une direction en binôme, par exemple un programmateur et un artiste. Cependant, elle confirme que le bâtiment fonctionnera d'un seul bloc et ses ateliers œuvreront à l'intérieur d'un même projet. Par ailleurs, la NCG aura des revenus propres, assurés par la billetterie, dont les entrées sont estimées au triple qu'actuellement, le café-restaurant, ainsi que les partenariats supplémentaires, qui seront de la responsabilité de la direction.

Ce même commissaire souhaiterait savoir encore si la NCG pourra accueillir des spectacles itinérants. La réponse est affirmative.

Répondant à une question d'un commissaire sur la possible participation de mécènes, M. Kanaan explique que le théâtre n'attire pas autant les donateurs privés que l'opéra, les musées ou la musique classique.

Un commissaire prévient que le projet Nouvelle Comédie va droit au référendum. Il souhaiterait savoir si le magistrat a un plan B.

M. Kanaan répond que, jusqu'à présent, il n'y avait pas eu d'annonce de référendum. Si la perspective se confirme, le Conseil administratif avisera, mais pour lui l'objectif actuel est de passer les caps du Conseil municipal et du Grand Conseil. S'il y a un référendum, il espère que la population soutiendra le projet.

Le président propose de programmer le vote sur la proposition PR-1085 lors de la séance du 25 mars 2015.

Le président propose de poursuivre l'étude de la motion M-1141 le 11 mars avec la commission des travaux.

La commission accepte cette proposition.

Séance du 23 mars 2015

Un commissaire se dit insatisfait de la dernière audition relative à cet objet. Les réponses apportées lors de la séance du 11 mars n'ont pas permis d'éclaircir les enjeux et le programme culturel de la Nouvelle Comédie. Aujourd'hui, il aurait toutes les peines à expliquer les réponses données par le Conseil administratif si ce n'est le fait que la Comédie actuelle connaît un fort succès. Cette dernière information semble toutefois démentie par le rapport de gestion. Avec des avis contradictoires sur le succès de l'institution, il apparaît difficile de se projeter dans le projet d'une Nouvelle Comédie.

Un commissaire pense que la définition du nouveau concept culturel se résumerait à dire que l'ambition du projet était de passer d'un théâtre de maison à une maison du théâtre. En lieu et place d'une simple scène, la Nouvelle Comédie

devrait accueillir un dispositif culturel comprenant de la formation, de la production, du logement et de l'exposition. La réponse apportée à la motion M-1141 se situe donc dans un changement d'échelle. Le projet propose de passer d'une scène de théâtre à une institution dont la structure s'approcherait de la Comédie-Française, toutes proportions gardées. En plus de recevoir des spectacles, la Nouvelle Comédie pourra en concevoir et en exporter. Cette institution pourra également loger des artistes reconnus et en former d'autres. D'une certaine manière, la motion a rempli sa mission puisqu'une réponse sur le contenu culturel a été apportée.

Un commissaire remarque que la discussion porte sur l'outil mais pas sur son contenu contrairement au MAH où des informations ont été apportées sur la vision et la stratégie culturelle. Parlant de la Nouvelle Comédie, la stratégie culturelle va dépendre de la personnalité du futur directeur. Pour faire un parallèle, les réponses fournies par le directeur de l'Opéra de Paris au mensuel *Classique* étaient d'un tout autre acabit. Ces réponses offraient de véritables éclaircissements sur la politique culturelle de cette institution.

Son collègue rétorque que le Conseil administratif ne pouvait pas apporter des précisions sur la programmation avant la nomination du directeur. Il est difficile de connaître les orientations de la Nouvelle Comédie en l'absence d'une équipe de direction.

Une commissaire juge la motion excellente tout comme celle qui portait sur le MAH. Malheureusement, on ne peut que constater que les réponses apportées sur la motion M-1141 ont manqué de clarté. Ces réponses ne sont pas du tout au même niveau que les informations extrêmement pointues qui ont été apportées sur le MAH. La commission a compris d'une part qu'il fallait attendre l'arrivée d'un nouveau directeur pour définir une programmation et d'autre part qu'il faudra établir un cahier des charges pour l'équipe de direction. Pour en revenir aux propos de son collègue, la Nouvelle Comédie ne possède pas une ligne artistique claire telle que celle de la Comédie-Française, à savoir une production théâtrale qui défend la langue et la culture française. Il est clair que la Nouvelle Comédie ne va pas produire uniquement de la production genevoise en genevois. Elle attend donc un vrai contenu culturel pour pouvoir prendre à ce stade une position.

Une commissaire est satisfaite du projet de réunir tous les acteurs artistiques dans un même lieu. En ce qui concerne la rédaction du cahier des charges, elle a compris que cette tâche n'incombera pas au Conseil administratif, mais à la Fondation d'art dramatique (FAD). Même si la commission est impatiente de connaître la programmation de la Nouvelle Comédie, il faut faire preuve de patience et attendre qu'une équipe de direction soit formée.

Un commissaire-motionnaire rappelle que la motion demandait au Conseil administratif de présenter un rapport écrit sur le projet culturel de la Nouvelle

Comédie. Si la commission considère que les réponses fournies sont insatisfaisantes, il ne reste plus qu'à approuver la motion. Ce vote indiquera que les informations apportées durant la séance commune avec la commission des travaux et des constructions n'ont pas suffi à donner une idée suffisante en ce qui concerne les ambitions culturelles du projet. Alors que l'on connaît déjà le projet matériel, il semble que la commission n'a pas reçu toutes les données pour comprendre la future utilisation immatérielle de l'outil qu'est la Nouvelle Comédie. Ce commissaire invite donc la commission à voter la motion afin de recevoir un rapport écrit sur le contenu culturel du projet.

Un commissaire déclare qu'il aimerait recevoir des réponses plus précises dans le rapport du Conseil administratif.

Son collègue lui rétorque qu'il est toujours possible d'ajouter une recommandation.

Un autre commissaire se rallie au fait que la motion demande des réponses qui n'ont pas encore été apportées. Comme l'objectif de la motion est de recevoir un rapport écrit, il faut par conséquent l'accepter afin d'obtenir des éclaircissements.

Vote

Le président met au vote la motion M-1141, qui est approuvée à l'unanimité des commissaires présents.